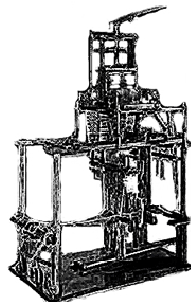


LE BISTANCLAQUE

l'outil pour tisser les luttes

le journal de la section du Rhône, financé par ses adhérents



EDITO

DECEMBRE 2012

LOIN DE NOS ATTENTES !

Le 27 novembre, un agent sur 4 en grève à l'appel de l'intersyndicale au niveau national (dans le département 18,72 % et 60 personnes au rassemblement) pour dire : « **Non aux suppressions d'emplois et à la baisse des budgets de fonctionnement, ...** »

Certes, le contexte était difficile, la crise produit des effets dévastateurs qui plombent incontestablement le climat social et alimente la résignation de nombreux salariés et fonctionnaires.

Certes, la politique du nouveau gouvernement, qui après avoir condamné la RGPP, la pérennise à la DGFIP, bloque la valeur du point d'indice, cède à la pression patronale en accordant 20 milliards d'euros de crédit d'impôt au nom de la compétitivité des entreprises, « sabre » dans les dépenses publiques au prétexte de la réduction des déficits publics, a de quoi en déboussole plus d'un !

Certes, le changement tant attendu se transforme en continuité imposée !

Cependant, au vu du ras le bol exprimé par les agents dans les services concernant le manque d'emplois, de moyens, l'aggravation des conditions de travail les **résultats de la grève et la participation au rassemblement sont décevants !!!!**

Les réponses de M. MONCERE sont pourtant claires : cette politique va continuer au moins jusqu'en 2016 ! Les missions vont se réduire ! L'accueil va être « recalibré » !

La saignée va se poursuivre jusqu'à l'hémorragie interne ????

Pour la CGT l'attentisme n'est pas la solution !

Nous boycotterons le CTL emplois ainsi que les groupes de travail départementaux afin de maintenir la pression localement !

Face à l'austérité perpétuelle à laquelle veulent nous soumettre nos gouvernants, nous sommes tout aussi convaincus par la nécessité de réaliser de grands mouvements convergents unissant l'ensemble du monde du travail et assis sur le périmètre unitaire le plus important.

D'ores et déjà, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à mener la bataille des idées et à emporter dans les services, la conviction de poursuivre la mobilisation engagée !

LA RESIGNATION DOIT RECULER !

OUI NOUS POUVONS FAIRE AUTREMENT !



- Contrôle déontologique
- Compétitivité
- Jour de carence
- Aides géomètres
- Licenciement des fonctionnaires
- A lire

« La conscience professionnelle des salarié-e-s est le ressort caché de ce qui marche encore ».

Yves CLOT, titulaire de la chaire de psychologie du Travail au CNAM

CONTROLE DEONTOLOGIQUE DES AGENTS DE LA DRFIP

Lors de notre audience à la DRFIP le 25 juillet dernier, nous avons évoqué les nombreuses dérives de nos responsables de service en matière de contrôle déontologique des agents de la DRFIP du Rhône, et la volonté des agents d'être traités comme des contribuables normaux.

Il nous avait été répondu à l'époque que s'agissant de la mise en place d'une nouvelle procédure ou d'une procédure spécifique, rien ne peut être décidé avant la fin des travaux du groupe de travail mis en place par l'administration centrale.

Des contrôles s'opéraient avant la fusion dans les deux anciens réseaux au regard des risques que représentaient l'abus de position pour détourner les applications informatiques à son profit personnel.

Le problème de l'harmonisation des règles de contrôle déontologique des réseaux devait donc être mis en discussion.

Lors du groupe de travail du 5 octobre dernier, nos représentants nationaux ont appris avec surprise et mécontentement qu'une note de service à l'attention des directeurs avait déjà été diffusée.

Elle annonçait le dispositif rénové du contrôle, ainsi que ses modalités de mise en œuvre au plan local. Cette note, datée du 7 septembre 2012, était signée de la main même de Bruno Bézard, nommé Directeur Général depuis le 5 août. Ce même 7 septembre, le directeur général recevait l'intersyndicale et n'a pas jugé bon de donner cette information, faisant bien peu de cas des travaux toujours en cours sur la déontologie.

La CGT ne conteste pas le principe du contrôle du respect des obligations fiscales déclaratives et contributives et prend acte de l'harmonisation des procédures. Pour autant la notion d'exemplarité ne doit pas faire oublier où se situe la vraie fraude.

La CGT Finances Publiques a dénoncé cette position dogmatique et a souligné les risques de dérives qu'une telle démarche implique. La mise en place du second niveau de contrôle qui s'effectuerait selon une périodicité quinquennale, dans la limite de la prescription de chaque impôt (IR, droits d'enregistrement...), doit être précisée prochainement.

La CGT a d'ores et déjà alerté la DG sur les précautions à prendre afin de ne pas transformer une obligation de citoyen en un principe d'exemplarité insupportable pour les agents de la DGFIP. Aides-géomètres, un résultat « globalement » positif.

Il existe un principe en contrôle fiscal, rappelé par la CGT et confirmé par la DG le jour du groupe de travail : il faut adapter les moyens aux enjeux et **les enjeux fiscaux ne sont pas chez les agents de la DGFIP !**

La DGFIP instaure un double niveau de contrôle systématique, à savoir un premier contrôle annuel des obligations déclaratives et contributives, et un second contrôle plus approfondi sur pièces, dont les modalités détaillées feront l'objet d'une prochaine note de campagne pour 2012/2013.

S'agissant du premier niveau, il a été demandé aux directeurs du réseau de s'assurer que les agents affectés dans leur direction au 1er septembre 2012 ont bien effectué leur déclaration et se sont bien acquittés de leurs impositions annuelles. Les contrôles

sont confiés aux services RH locaux à travers l'application ADONIS, dont seuls les fiscalistes connaissent les lacunes.

Tout agent public « actif » de la DGFIP est assujéti à ces contrôles, titulaire ou contractuel public (agent Berkani notamment), affecté dans un SIP ou en charge d'une mission de nettoyage ou de gardiennage, qu'il soit présent dans les services ou détaché dans un organisme extérieur, qu'il

soit avec ou sans traitement (sont donc concernés les agents en congés de longue maladie et de longue durée, ceux en disponibilité et ceux en congés sans solde).

En revanche, les agents n'appartenant pas à la DGFIP n'ont pas à être soumis à ces contrôles, exit donc les vacataires, les contractuels de droit privé, les agents accueillis en détachement ou en disposition.

Ainsi, ce n'est donc pas le risque de détourner les outils qui guident ces contrôles. Ce qui est demandé, c'est l'exemplarité tant déclarative que contributive, et tant pis pour vous si vous rencontrez des difficultés financières.



COMPETITIVITE : TRAVAIL OU CAPITAL ?

Les déterminants de la compétitivité sont de deux ressorts : compétitivité coût et compétitivité hors coût. Lorsqu'on parle de compétitivité coût, le débat est focalisé sur le coût du travail. Or, il y a deux facteurs de production : le capital et le travail. **Qu'est ce qui coûte à l'économie française?**

Si on prend le cas des entreprises non financières (industrielles et de services), leur masse salariale a été multipliée par 3,6 depuis une trentaine d'années. Pendant ce temps, la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. Si le travail était vraiment l'élément de blocage de l'économie, il aurait fallu que le rapport soit inverse. Non, ce qui a coûté pendant ces 30 ans, c'est le capital qui s'est accumulé et dont le coût s'est renchéri. Si on prend en compte les revenus de propriété versés aux propriétaires dont les dividendes, ainsi que les charges d'intérêts des entreprises, on constate la même chose : ces charges croissent beaucoup plus vite que les autres postes dans les comptes des sociétés.

Et cela a un impact négatif sur l'emploi et l'investissement : depuis 2003, le montant des dividendes dépasse les investissements réalisés dans les entreprises.

En ce qui concerne la compétitivité hors coût, donc tout ce qui a trait à la qualification des salariés, à la recherche et développement (R et D), à l'innovation, en France ce sont des éléments de faiblesse. Par exemple, les dépenses de R et D représentent 2,1% de notre PIB contre 2,8% en Allemagne, 3,4% en Suède, 3,9% en Finlande, 3,5% au Japon et même près de 3% aux Etats Unis.

C'est donc a ces éléments connus par la plupart des économistes mais absents du débat public qu'il convient de s'attaquer. S'en prendre au seul travail comme le fait le

gouvernement sur la recommandation du rapport GALLOIS avec la satisfaction du MEDEF, c'est donc procéder à un choc contre la rémunération du travail car les cotisations sociales, c'est du salaire socialisé.

Quand le gouvernement par ses choix entérine une baisse de 20 milliards de cotisations, cela signifie qu'il demande une baisse de salaires, de la masse salariale d'autant. Le coût sera reporté sur les ménages avec tous les effets négatifs que cela induit sur la consommation, la demande intérieure et in fine la croissance économique.

Les médias dominants nous serinent qu'il faut le faire afin d'affronter la concurrence . Mais cette baisse de cotisations demandée et obtenue par le patronat est générale pour toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité même ceux qui ne sont pas exportateurs et ne sont donc pas menacés par des concurrents qui viendraient de l'extérieur. **Cet argument n'est qu'un prétexte : l'enjeu en vérité, c'est moins pour le travail et plus pour le capital.**

Par ailleurs, la puissance publique (Etat et Collectivités) accorde chaque année 170 milliards d'Euros aux entreprises sous forme d'aides, d'abattements et exonérations diverses. **Pour quelle efficacité quand on voit la progression continue du chômage ?** Mais quand la patronat parle de la diminution des aides publiques, il ne pense évidemment pas à celles-ci. Donc, les économies porteraient sur les dépenses socialement et économiquement utiles.

La CGT ne peut que dénoncer l'hypocrisie entourant l'argument fallacieux du coût du travail, incite les travailleurs à combattre ces projets nocifs et par leur action déterminé à repartir autrement les richesses produites.

JOURNEE DE CARENCE :

Huit syndicats de la fonction publique (CFDT, CFTC, CGC, CGT, Fo, FSU, Solidaires et UNSA) ont adressé au Premier Ministre, le 15 novembre dernier un courrier réclamant l'**Abrogation du dispositif « journée de carence »**

Au moment de son instauration, nous avons dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction publique et demandé le retrait. Cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. En son temps, la journée de carence a été jugée par beaucoup, y compris au sein de la majorité présidentielle, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique. Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative n'est pas abrogée.



AIDES-GEOMETRES : INDEMNITEE ENFIN REGULARISEE !

Les aides-géomètres, agents titulaires, peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre des travaux de terrain qu'ils effectuent avec les géomètres. Pour cela ils perçoivent des remboursements pour les frais kilométriques qu'ils engagent comme tout agent autorisé à utiliser son véhicule pour les besoins du service.

Par contre, ils se trouvaient, dans le département, comme dans d'autres d'ailleurs, exclus du niveau maximum de l'indemnité dite « de terrain » qu'un arrêté ministériel du 9 juin 2000 permettait de leur allouer contrairement aux décrets précédents (son attribution aux seuls géomètres). Cette indemnité prend en compte les conditions particulières d'utilisation du véhicule personnel (terrain accidenté, transport de matériel volumineux, etc...). Informée par d'autres sections de recours positifs, la section a engagé en février 2012, avec les agents concernés,

des demandes de régularisation (83,50€ par mois) auprès d'une Direction locale quelque peu frileuse à accorder leur dû aux agents (économie oblige ?).

Après avoir pris l'attache de la Centrale, elle s'est pourtant résolue à régulariser, en juillet, la situation des agents concernés à compter de janvier 2012 mais rien sur les années antérieures. Alors que depuis 12 ans ces agents sont lésés sur leur rémunération, de nouvelles interventions de la section ont été nécessaires pour que la régularisation soit tout récemment effectuée sur les 4 années non prescrites.

Cette décision qui, certes, ne compense que partiellement le préjudice subi, doit être cependant appréciée positivement car sans l'intervention du syndicat jamais l'Administration n'aurait appliqué un arrêté qu'elle avait « malencontreusement » ignoré !

LE LICENCIEMENT DES FONCTIONNAIRES : ABROGÉ ?

Le ministère de la Fonction publique annonce la suppression prochaine du décret sur la réorientation professionnelle des fonctionnaires, qui permet depuis 2010 de licencier les agents refusant plusieurs propositions de changement de poste. La loi sur la mobilité des fonctionnaires (août 2009) prévoit pour le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé "en cas de restructuration d'une administration" un placement en "situation de réorientation professionnelle". Il s'expose, s'il refuse trois offres d'emploi, à être mis en disponibilité, c'est-à-dire sans rémunération ni indemnité de chômage. Et s'il refuse par la suite trois nouveaux postes, il encourt le licenciement ou la mise à la retraite d'office.

La CGT s'est battue pour que ce texte ne soit pas voté, puis pour son abrogation. Deux ans plus tard, nous avons été entendus. Enfin une bonne nouvelle !

A L I B R E

« L'ombre du vent » de Carlos Zafon

Surréaliste et nostalgique, plein de poésie et de violence. C'est l'histoire de Daniel, huit ans, qui se rend avec son père libraire au "Cimetière des Livres oubliés", une bibliothèque magique, un lieu mystérieux auquel n'ont accès qu'un petit groupe de privilégiés. Nous sommes en 1945, Daniel va devoir "sauver" un livre, choisir celui qu'il devra, envers et contre tout, préserver, parmi les milliers qui se trouvent dans cet endroit fantastique. Daniel choisit "L'ombre du vent" de Julian Carax, il ne connaît rien de l'histoire ni de son auteur, il sait simplement que Carax est parti vivre à Paris une dizaine d'années plus tôt et que depuis, un étrange bonhomme au visage effroyable passe son temps à brûler tous ses écrits.

Le temps passe, Daniel n'oublie pas Julian Carax, il se renseigne du mieux qu'il peut avec l'aide de son ami Fermin. Carax serait mort en 1936, Daniel n'y croit pas. Ses recherches lui révèlent des informations biographiques troublantes... Au fur et à mesure de ses investigations, le voile se lève sur la biographie officielle de Carax mais pas sur le mystère de plus en plus lourd qui entoure sa vie. On y trouve de l'amour, des mensonges, des trahisons, des peurs, beaucoup de tragédies imbriquées les unes dans les autres et qui forment la trame de ce récit. Avec en toile de fond, un personnage diabolique qui promène son ombre dans toute l'histoire et dans Barcelone, une ville présente à chaque page, que l'on entend respirer et soupirer. Des phénomènes étranges se produisent dans l'histoire, des fleurs qui fanent en quelques minutes ou du lait qui se teinte de rouge lors de la première lune mensuelle.

Zafon décrit magnifiquement les ambiances : c'est beau, fort, intrigant, surprenant. Barcelone est vivante sous nos yeux et pourtant hantée par des fantômes, le cimetière des livres semble palpable...

Pour les petits : Vous avez des enfants ou petits enfants, nièces ou neveux, dont la chambre déborde de jouets ? Pourquoi ne pas leur offrir un petit CD ? Mais attention, on ne parle pas de musique genre « ce matin, un lapin », de chansons façon « *Patrick Sebastien Style* » pour enfants, ou de tubes adaptés pour les tout-petits...

Non, il s'agit de vraie musique avec des instruments variés et venant de tous horizons, de textes ludiques, poétiques et éducatifs, qui parlent de voyages, d'amitié, de bonbons, de sorcières, d'imaginaire... Bref de la vraie musique qui fera rêver aussi bien les tous petits que les grands des CE1, et surtout qui ne vous saoulera pas sur la route des vacances !

Titres albums : Elefantillages ; Bruicollages ; Papillonages ; Echantillages ; Melodillages (Production Lugdivine).

Luon, le 11 décembre 2012

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon - 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi local syndical

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/69/> - e.m@il : cgt.drifip69@dgfp.finances.gouv.fr

Syndicat National CGT Finances Publiques :-Case 450 ou 451 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX -

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip/> - e.m@il : dgfp@cgt.fr - cgt@dgfp.finances.gouv.fr